

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 octobre 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 22 octobre 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Les États-Unis ont assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet 2013. Une évaluation du travail du Conseil a été faite sous ma supervision en consultation avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

(Signé) Samantha **Power**



**Annexe à la lettre datée du 22 octobre 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent des États-Unis d'Amérique
auprès des Nations Unies**

**Évaluation du travail du Conseil de sécurité pendant
la présidence des États-Unis d'Amérique (juillet 2013)**

Afrique

Burundi

Le 22 juillet, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), Parfait Onanga-Anyanga, le Président de la configuration pour le Burundi de la Commission de consolidation de la paix, Paul Seger, et le Représentant permanent du Burundi, Herménégilde Niyonzima, ont mis le Conseil de sécurité au courant de la situation au Burundi. Le Représentant spécial a évoqué l'ouverture d'un certain espace politique au Burundi, tout en s'inquiétant de ce que des atteintes aux droits de l'homme persistantes et l'adoption récente d'une loi restrictive sur les médias, dans le contexte d'une croissance économique décevante, menaçaient la stabilité du Burundi. Le Président de la configuration pour le Burundi a souligné que ces mêmes préoccupations sapaient les efforts de consolidation de la paix. Le Représentant permanent a déclaré que des progrès considérables avaient été réalisés par le Burundi pour ce qui était de réformer le secteur de la sécurité, de renforcer l'état de droit et de promouvoir les droits de l'homme. Il a déclaré que le Gouvernement burundais ne saurait consolider ces acquis sans l'assistance de la communauté internationale et souligné que, si la communauté internationale avait à ce jour annoncé le versement de 46 % des 2,6 milliards de dollars qu'elle avait alloués à la réduction de la pauvreté au Burundi, ces fonds ne s'étaient pas vraiment matérialisés. Il a cité les deux récents ateliers politiques destinés aux acteurs politiques du Burundi, tenus avec l'assistance du BNUB, qui avaient abouti à des changements positifs dans le code électoral et à l'adoption d'une feuille de route en vue des élections de 2015.

Dans le cadre de consultations privées, les membres du Conseil ont fait écho aux encouragements donnés par le Représentant spécial à propos de l'ouverture d'un espace politique au Burundi, tout en exprimant leurs préoccupations devant la poursuite des atteintes aux droits de l'homme constatées au Burundi, devant l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces infractions et devant la non-résolution des différends fonciers. Certains membres se sont inquiétés des lois récemment promulguées pour limiter les droits des médias et le droit de réunion. Plusieurs membres du Conseil se sont prononcés en faveur de l'extension du mandat du BNUB au-delà des élections de 2015, tandis que l'un d'entre eux, tout en se félicitant du travail de la mission, appelait les Nations Unies à respecter le souhait du Gouvernement du Burundi de voir la mission se terminer plus tôt.

Côte d'Ivoire

Le 18 juillet, le Sous-Secrétaire général pour les opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a mis le Conseil au courant du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Il a passé en revue les

progrès accomplis et les défis à relever en Côte d'Ivoire, notant que, si le Président Alassane Ouattara avait introduit d'importantes réformes politiques et économiques, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des quelque 65 000 anciens combattants du pays ne progressaient pas de manière satisfaisante. Il a indiqué que la situation en matière de sécurité, notamment le long de la frontière avec le Libéria, demeurait fragile et a fait état des efforts déployés par l'ONUCI et par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour aider les Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Libéria à renforcer la sécurité à la frontière. Le Secrétaire général adjoint a également pris note du renforcement de la coopération entre l'ONUCI et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Il a jugé nécessaire de faire davantage pour lutter contre l'impunité en cas de violations des droits de l'homme. En consultations privées, les membres du Conseil ont pris note de progrès dans plusieurs domaines et de problèmes persistants, tels que la situation en matière de sécurité. Plusieurs membres du Conseil se sont inquiétés de la situation concernant les droits de l'homme et ont plaidé en faveur d'une accélération de la réforme en matière de sécurité; du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; de la réconciliation nationale; et d'une justice impartiale. De nombreux membres du Conseil ont débattu de la recommandation du Secrétaire général tendant à réduire la force militaire de l'ONUCI.

Le 30 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2112 \(2013\)](#), par laquelle il prolongeait le mandat de la Mission jusqu'au 30 juin 2014, autorisait le retrait de deux bataillons et affirmait son intention d'envisager une réduction supplémentaire de deux bataillons en fonction de la situation et de l'aptitude du Gouvernement ivoirien à assumer ses responsabilités concernant la sécurité de la mission.

République démocratique du Congo

Le 11 juillet, le Conseil a tenu des consultations sur le rapport du Secrétaire général du 28 juin relatif à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ([S/2013/388](#)). Le Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix a cité les nombreuses mesures prises récemment par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour faire face à ses engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. Il a noté que, compte tenu du climat politique de dissension qui régnait dans le pays, il serait indispensable que le Conseil de sécurité donne son aval à ces réformes pour éviter que des fauteurs de trouble n'empêchent le Gouvernement de s'acquitter de ses engagements.

En ce qui concerne la Brigade d'intervention de la MONUSCO, le Secrétaire général adjoint a noté que deux des trois contingents étaient déployés, mais attendaient leur équipement, et que le troisième serait déployé dans les semaines à venir. Il a souligné que les activités de la Brigade seraient dûment coordonnées de façon à appuyer l'ensemble du processus politique et tiendraient compte de tout impact sur la sécurité des civils et des forces de maintien de la paix des Nations Unies. À propos du transfert des tâches de la MONUSCO énoncées dans la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil, il a rappelé que l'équipe de pays des Nations Unies en République démocratique du Congo devrait disposer de fonds suffisants pour prendre à son compte certaines fonctions critiques de la Mission, telles que le déminage et l'appui aux élections. Le Secrétaire général adjoint a promis une

analyse plus complète de ces questions dans le rapport du Secrétaire général de septembre. Il a annoncé qu'un entrepreneur susceptible de fournir et de faire fonctionner des véhicules aériens sans pilote et sans arme avait été identifié au sein de la MONUSCO et qu'un accord avait été signé le 12 juillet pour que ces véhicules soient opérationnels dès octobre ou novembre 2013.

Les membres du Conseil ont réitéré leur soutien à l'Accord-cadre et aux mesures prises par les signataires pour s'acquitter de leurs engagements. Un membre a accusé des éléments de la direction de la Brigade d'intervention de la MONUSCO de collusion avec les commandants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et critiqué les rapports du Secrétaire général sur la MONUSCO et l'Accord-cadre dont ils ont jugé incohérentes les données recueillies sur l'appui extérieur au Mouvement du 23 mars (M23). Le Secrétaire général adjoint a nié catégoriquement toute collaboration de la Brigade d'intervention avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda et a demandé que des informations supplémentaires lui soient fournies. À propos du « soutien extérieur au M23 », il a expliqué que cette affirmation reposait sur des rumeurs dont la MONUSCO avait eu vent sur le terrain et qu'il n'était pas possible de vérifier, mais dont il était tenu de faire rapport au Conseil. Il a noté que le Groupe d'experts serait plus en mesure de vérifier ces allégations.

Plusieurs membres du Conseil ont approuvé le déploiement de la Brigade d'intervention, tout en notant la gravité des allégations à son encontre, et ont demandé que des détails supplémentaires leur soient fournis. Certains membres se sont inquiétés des accusations de collaboration entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Certains ont été d'avis que le déploiement de véhicules aériens sans pilote permettrait aux Nations Unies de contribuer de manière plus efficace au maintien de la paix, tandis que d'autres ont indiqué que l'utilisation de tels véhicules dans toute mission autre que la MONUSCO ne devrait être envisagée qu'après une évaluation approfondie de leur utilisation au sein de la MONUSCO. Des membres du Conseil ont réitéré leur appui au mandat de la MONUSCO et jugé important de recevoir une feuille de route et un calendrier détaillés pour le transfert des tâches de la MONUSCO à l'équipe de pays des Nations Unies, comme demandé dans la résolution 2098 (2013).

Le 22 juillet, le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan, Agshin Mehdiyev, a informé le Conseil, dans le cadre de consultations privées tenues en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004), des activités dudit comité, notamment des délibérations sur le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts. Les membres du Conseil ont insisté pour que le régime des sanctions soit appliqué correctement et souligné l'importance du rôle joué par le Groupe d'experts, compte tenu notamment de la situation politique actuelle. Les membres du Conseil se sont inquiétés de la poursuite des activités du Mouvement du 23 mars (M23), des violations des droits de l'homme qui auraient été commises par les Forces armées de la République démocratique du Congo, de la découverte par les experts d'une coordination au niveau local entre les Forces armées et les Forces démocratiques de libération du Rwanda et de l'appui ininterrompu – quoique limité – fourni au Mouvement du 23 mars, ainsi que des activités d'autres groupes armés qui continuaient à enfreindre le régime des sanctions et à exacerber la crise humanitaire. De nombreux membres du Conseil ont souligné la nécessité de briser le lien entre le commerce illicite des ressources naturelles et le conflit. Toutefois, un membre a

accusé le Groupe de ne pas mener ses enquêtes de manière professionnelle, impartiale et indépendante, de ne pas suffisamment consulter les États Membres concernés et de ne pas donner de preuves à l'appui de ses accusations.

Le 25 juillet, le Secrétaire d'État des États-Unis, John F. Kerry, a organisé au Conseil de sécurité un débat de niveau ministériel sur la situation dans la région des Grands Lacs, au cours duquel le Conseil a adopté une déclaration présidentielle sur le sujet (S/PRST/2013/11). Le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général; du Président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim; de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs, Mary Robinson; du Commissaire pour la paix et la sécurité de l'Union africaine, Ramtane Lamamra; du Ministre ougandais des affaires étrangères, Sam Kutesa; et du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Raymond Tshibanda N'tungamulongo. Au niveau ministériel, les participants incluaient la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, Louise Mushikiwabo; le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn; le Ministre des affaires étrangères du Guatemala, Fernando Carrera; le Vice-Ministre pour le développement de la France, Pascal Canfin; et le Conseiller principal du Président du Togo pour les questions diplomatiques et la coopération, Kofi Esaw. Outre les membres du Conseil, étaient présents les représentants de l'Afrique du Sud, de la Belgique, du Burundi, du Congo, du Mozambique, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie, ainsi que le Service européen d'action extérieure. Les participants ont appuyé à l'unanimité l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, ont loué les réformes engagées par la République démocratique du Congo, se sont félicités de la création de la Brigade d'intervention de la MONUSCO et ont réitéré leurs appels à mettre fin au soutien dont bénéficient les groupes rebelles armés. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'un engagement international conséquent dans la région et d'une meilleure coordination des donateurs, de façon que l'assistance fournie serve à remédier aux causes profondes du conflit dans la région des Grands Lacs. Les États Membres ont déclaré attendre avec intérêt l'élaboration de points de référence pour l'Accord-cadre et leur adoption à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que mécanisme propre à assurer l'application intégrale de l'accord.

Paix et sécurité en Afrique (Sahel)

Le 16 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2013/10) dans laquelle celui-ci s'inquiète de la situation dans la région du Sahel et se félicite de l'élaboration de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de ses trois objectifs principaux. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de faire en sorte que la stratégie soit pleinement appliquée grâce à une étroite collaboration entre le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et les entités des Nations Unies compétentes.

Le Conseil a souligné que toutes les entités des Nations Unies concernées devraient adopter une approche coordonnée et a reconnu que la stratégie devrait être mise en œuvre en étroite consultation avec les États du Sahel, d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes. Le Conseil a demandé aux États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb de renforcer la coopération et la coordination interrégionales afin de

mettre au point des stratégies efficaces de lutte contre l'insécurité qui règne dans la région.

Le Conseil s'est félicité de l'intention manifestée par le Secrétaire général de tenir une réunion de haut niveau sur le Sahel en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et de se rendre dans la région avant la fin de l'année 2013 avec le Président du Groupe de la Banque mondiale.

Somalie

Le 29 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse condamnant l'attentat-suicide à la voiture piégée dirigée contre l'ambassade de Turquie à Mogadiscio, qui a fait un mort et plusieurs blessés.

Somalie/Érythrée

Le 18 juillet, le Représentant permanent de la République de Corée, Kim Sook, a informé le Conseil, lors de consultations privées tenues en sa qualité de Président du Comité créé par les résolutions [751 \(1992\)](#) et [1907 \(2009\)](#) concernant la Somalie et l'Érythrée, du travail accompli par le Comité pendant les 120 jours qui avaient précédé, notamment de ses délibérations sur les rapports finaux du Groupe de suivi relatifs à la Somalie et à l'Érythrée ([S/2013/413](#) et [S/2013/440](#)) et du débat sur le rapport du Coordonnateur des secours d'urgence au Conseil conformément à la résolution [2060 \(2012\)](#) ([S/2013/415](#)). Les membres du Conseil ont souligné le rôle important joué par le Groupe de suivi et la nécessité d'une stricte application des sanctions. Les membres du Conseil se sont inquiétés de l'expansion d'Al Chabad dans les pays de la région, ont noté que le Gouvernement fédéral de Somalie, malgré des progrès sensibles, faisait toujours face à des défis politiques et sécuritaires et a condamné les violations de l'interdiction d'exporter du charbon de bois. En ce qui concerne l'Érythrée, plusieurs membres du Conseil ont déclaré que l'Érythrée devait faire droit à la demande du Groupe de suivi et coopérer avec lui, tandis que d'autres ont exhorté le Groupe à agir avec impartialité. Le 24 juillet, dans sa résolution [2111 \(2013\)](#), le Conseil a prolongé le mandat du Groupe de suivi jusqu'au 25 novembre 2014 et renouvelé les dispositions relatives aux secours humanitaires jusqu'au 25 octobre 2014.

Soudan et Soudan du Sud

Le 8 juillet, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud, Hilde Johnson, a fait un exposé suivi de consultations plénières sur la situation au Soudan du Sud. Elle a souligné les progrès accomplis par les dirigeants du pays, avec l'appui de la Mission, pour mettre en place des institutions politiques; renforcer les capacités des institutions chargées de la police, de la justice et de l'état de droit et leur professionnalisme; et faciliter la réconciliation avec les groupes armés mécontents en recourant à l'amnistie. Elle a déclaré que la sécurité dans le sud-est de l'État de Jonglei s'était dégradée, que des combats avaient eu lieu entre l'Armée de libération populaire du Soudan et les milices David Yau Yau, accompagnés de pillages, de dégâts matériels et d'agressions à l'égard des civils, de la part aussi bien des forces de sécurité que des groupes armés, ce qui avait entraîné le déplacement de milliers de civils. Elle s'est dite, en outre, extrêmement préoccupée devant la mobilisation persistante des jeunes Lou Nuer armés contre la tribu murle et s'est inquiétée du sort

de milliers de civils murles vivant dans des zones actuellement inaccessibles à la Mission. Elle s'est félicitée de la déclaration publique du Président Salva Kiir appelant à demander des comptes aux responsables des violations commises par des membres indisciplinés des forces de sécurité, tout en notant qu'il restait encore beaucoup à faire pour instiller le respect du droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire au sein de ces forces. Elle s'est également inquiétée des violations des droits de l'homme et de l'accord sur le statut des forces entre le Soudan du Sud et les Nations Unies, ainsi que des entraves au bon fonctionnement de la Mission et des organismes humanitaires, y compris le pillage et les dégâts matériels que subissaient ces derniers de la part des groupes armés comme des forces de sécurité de l'État. La Représentante spéciale a également décrit les défis opérationnels et logistiques que rencontrait la Mission pour s'acquitter de son mandat et a demandé que la MINUSS soit dotée de moyens supplémentaires. Elle a souligné qu'il était important que les responsables de la destruction en vol de l'hélicoptère de la MINUSS en décembre 2012 et de l'attaque d'avril 2013 visant le convoi terrestre de la Mission aient à répondre de leurs actes. Les membres du Conseil se sont inquiétés de la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire, notamment des déplacements de grande ampleur et des risques de violences intercommunautaires dans l'État de Jonglei, des violations des droits de l'homme et du caractère limité des ressources et des capacités de la MINUSS, ainsi que de la nécessité de mener à bien les enquêtes sur la destruction en vol de l'hélicoptère de la MINUSS par l'Armée populaire de libération du Soudan, survenue en décembre 2012, et sur l'attaque d'un convoi terrestre de la MINUSS en avril 2013. Plusieurs membres du Conseil se sont inquiétés des restrictions visant les opérations et des menaces mettant en danger la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire et ont souligné la nécessité pour le Gouvernement du Soudan du Sud d'adhérer strictement à l'accord conclu avec la MINUSS sur le statut des forces.

Le 11 juillet, le Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix a mis le Conseil au courant, à l'occasion de consultations plénières, de la situation au Soudan et au Soudan du Sud et de l'application par ces pays de la résolution 2046 (2012). Il a déclaré qu'il y avait eu peu de progrès concrets en ce qui concernait les relations bilatérales et en particulier les questions liées au transport du pétrole et aux accusations réciproques de soutien continu aux groupes rebelles, malgré les réunions positives tenues à Khartoum lors de la visite du Vice-Président du Soudan du Sud, Riek Machar, les 30 juin et 1^{er} juillet derniers. Le Secrétaire général adjoint a fait savoir que la Commission de l'Union européenne et l'Autorité intergouvernementale pour le développement collaboraient à la mise en œuvre du plan de travail proposé le 9 juin par le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, mais qu'il ne fallait pas s'attendre à des résultats probants avant la date limite du 7 août. Il a fait savoir aux membres du Comité que la reconnaissance aérienne confiée à la Force de sécurité intérimaire des Nations Unies pour Abyei, dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, demeurait suspendue pour des raisons de sécurité après le bombardement du siège du Mécanisme, le 14 juin, par l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord. Dans ces deux régions, le Secrétaire général adjoint a fait savoir que le Gouvernement du Soudan avait annoncé qu'il ne souhaitait pas programmer un nouveau cycle de négociations directes avec l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord tant qu'il n'avait pas eu la preuve que le Soudan du Sud ne la soutenait plus. Il a déclaré que le Gouvernement du Soudan

n'était pas prêt non plus à autoriser la campagne de vaccination proposée par l'Organisation des Nations Unies ou d'autres activités relevant des secours humanitaires dans les zones contrôlées par l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, dans la mesure où l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord avait demandé que ces activités soient menées de l'Éthiopie ou du Kenya. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que dans la région d'Abyei aucun progrès n'avait été fait, que ce soit pour mettre en place des institutions temporaires ou pour décider de son statut définitif. Les membres du Conseil se sont dits inquiets de cette absence de progrès et ont déclaré espérer que les activités menées par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Commission de l'Union africaine permettraient de faire des progrès supplémentaires. Les membres du Conseil se sont dits très inquiets également de l'escalade de la violence et de la situation humanitaire dans les deux régions, appelant à cesser les hostilités pour permettre l'accès aux secours humanitaires et la reprise de négociations politiques en vue de résoudre le conflit. Plusieurs membres du Conseil ont critiqué les activités de l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord et du Front révolutionnaire soudanais, exhortant le Conseil à exercer des pressions sur les insurgés, tandis que d'autres ont demandé aux Forces armées soudanaises de mettre un terme aux bombardements aériens de civils.

Le 24 juillet, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, a tenu le Conseil au courant, en consultations privées, des relations entre les deux pays, signalant qu'il n'y avait eu aucun progrès. Il a mis l'accent sur les efforts faits par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, la Commission de l'Union européenne et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de résoudre les différends entre les deux pays, notamment sur la question de l'appui extérieur aux rebelles, et de dissuader le Soudan de mettre à exécution l'intention qu'il a manifestée de mettre fin aux livraisons de pétrole à compter du 7 août. Il a exprimé l'opinion qu'interdire les livraisons de pétrole avant que les mécanismes de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, décidés par le Président Mbeki n'aient eu le temps de produire leur effet serait contre-productif pour les deux pays. L'Envoyé spécial a signalé que ces mécanismes d'enquête et de démarcation des zones frontalières venaient seulement de commencer leur travail. Il a également déclaré que le Soudan du Sud avait déjà commencé à réduire sa production de pétrole et pris des mesures d'ordre technique pour fermer les puits de pétrole avant la date limite du 7 août, la réduction des flux entraînant des coûts. Il a également mentionné les rapports des médias indiquant que des éléments du Front révolutionnaire soudanais avaient attaqué un convoi des forces armées soudanaises près de Sidra, dans l'État du Nord Kordofan, au Soudan. Il a déclaré qu'il n'y avait eu aucun progrès en ce qui concernait les institutions temporaires ou le statut final de la région d'Abyei et que la situation dans ce domaine demeurerait tendue, notamment après le meurtre, le 4 mai, de leur chef suprême, tandis que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau attendait la nomination de représentants en vue de pourparlers. Il n'y avait eu aucun progrès non plus eu égard à la fourniture d'une assistance humanitaire aux zones contrôlées par l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord des États du Sud Kordofan et du Nil Bleu, même si le Programme alimentaire mondial avait fourni une assistance alimentaire à quelque 120 000 civils vivant dans le territoire contrôlé par le gouvernement des deux régions. L'Envoyé spécial a fait savoir que le Président du Soudan du Sud avait décidé, le 23 juillet, d'un important remaniement, dont le

limogeage de son vice-président, du Cabinet et du Secrétaire général du parti au pouvoir.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien ferme au Président Mbeki et se sont félicités des efforts faits par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour résoudre les différends et se sont inquiétés de ce que le commerce pétrolier entre le Soudan et le Soudan du Sud risquait d'être bloqué avant que les mesures ainsi prises par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement n'aient eu le temps de produire leur effet. Nombre de membres du Conseil ont souhaité que soit mis fin à l'appui transfrontière aux groupes de rebelles. Plus de la moitié d'entre eux ont souligné à quel point il était important que les différends concernant la zone d'Abyei soient réglés dans les meilleurs délais, tandis qu'une délégation a noté avec préoccupation le rejet par la communauté Ngok Dinka des institutions temporaires prévues. Plusieurs membres ont soulevé la question de la stabilité interne du Soudan du Sud.

Le 14 juillet, les membres du Conseil ont publié une déclaration destinée à la presse condamnant l'attaque d'une patrouille de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) au cours de laquelle sept membres tanzaniens des Forces de maintien de la paix ont été tués et 17, dont des membres de la police, blessés, et exprimant leurs condoléances. Les membres du Conseil ont également invité le Gouvernement du Soudan à mener rapidement une enquête et à traduire en justice les responsables de cette attaque. Le 15 juillet, le responsable du Département des opérations de maintien de la paix, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Dmitri Titov, a fait rapport au Conseil sur l'attaque du 13 juillet visant le personnel de la MINUAD. Les membres du Conseil se sont dits très inquiets de la multiplication des agressions visant les membres de la MINUAD. Ils ont à nouveau exprimé leurs condoléances aux familles des sept agents de la MINUAD qui avaient perdu la vie et des 17 autres qui avaient été blessés et ont appelé le Gouvernement du Soudan à enquêter sur ces attaques. Au cours des remarques qu'il a prononcées devant le Conseil les 24 et 30 juillet, le Représentant permanent du Soudan, Daffa-Alla Elhag Ali Osman, a promis que son gouvernement poursuivrait les auteurs de ces attaques et les traduirait en justice.

Le 24 juillet, le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et Chef de la MINUAD, Mohamed Ibn Chambas, a fait part au Conseil de l'insécurité qui règne au Darfour et des efforts qu'il déploie en tant que principal Médiateur conjoint pour relancer le processus de paix au Darfour, y compris de ses efforts de médiation avec les mouvements non signataires. Il a souligné que seul un dialogue politique tenant compte des doléances légitimes de la population du Darfour résoudrait le conflit. Il a souligné que l'appui et l'engagement du Conseil pouvaient non seulement encourager le Gouvernement du Soudan à proposer un cadre concret pour un dialogue et des consultations internes auxquels participeraient tous les secteurs de la population mais aussi persuader les mouvements non signataires à renoncer à la lutte armée et à entamer des pourparlers de paix sans conditions préalables, sur la base du Document de Doha, qui offrait la voie la plus favorable à une paix durable au Darfour. Il a également noté avec préoccupation l'expansion du conflit intercommunautaire au sujet des ressources naturelles du Darfour. Il a invité à honorer les engagements pris lors de la conférence des donateurs de Doha d'avril 2013 de contribuer à la mise en place d'un environnement plus favorable à la paix

dans la région. En ce qui concerne l'efficacité de la MINUAD, il a souligné la nécessité d'assurer une meilleure formation et un équipement adéquat, ainsi que davantage de souplesse, aux forces actuellement déployées. Le Représentant permanent du Soudan s'est également adressé au Conseil, soulignant la nécessité d'une assistance au développement et d'une meilleure coopération entre la MINUAD et les autorités locales, afin que le personnel de la Mission soit mieux protégé. En consultations privées, plusieurs membres du Conseil ont demandé un examen stratégique du mandat de la MINUAD. D'autres ont jugé le mandat actuel approprié et suffisant, tout en reprenant l'appel lancé par le Représentant spécial conjoint en faveur d'une formation plus poussée et d'équipements plus adaptés. Plusieurs membres se sont inquiétés des obstacles posés par le Gouvernement du Soudan à l'accès de la MINUAD. Tandis que plusieurs membres évoquaient la lenteur des progrès, la plupart ont approuvé les efforts faits par le Représentant spécial conjoint pour revitaliser le processus de paix. Plusieurs ont souligné la nécessité pour le Conseil d'accroître la pression sur les mouvements armés non signataires pour les convaincre de rejoindre le processus de paix de Doha.

Le 30 juillet, dans sa résolution [2113 \(2013\)](#), le Conseil a prolongé le mandat de la MINUAD, faisant état dans cette résolution de changements survenus sur le terrain, notamment de la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire et des attaques visant les forces de maintien de la paix, et demandant un examen détaillé et prospectif des résultats obtenus par la MINUAD compte tenu de son mandat.

Afrique de l'Ouest

Le 10 juillet, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), Saïd Djinnit, a informé le Conseil de l'évolution de la situation sur les plans politique, économique et de la sécurité, ainsi que des menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest. Il a évoqué la nécessité de renforcer la coopération pour remédier à la fragilité de l'ensemble des régions du Sahel, du fleuve Mano et du golfe de Guinée. Il a souligné que l'ONU était disposée à renforcer les capacités nigérianes en matière de lutte contre le terrorisme, de protection des droits de l'homme et de secours en cas de catastrophe. Les membres du Conseil se sont prononcés à l'unanimité en faveur des actions que le Représentant spécial avait engagées pour faciliter l'accord du 3 juillet entre le Gouvernement et les parties d'opposition en Guinée et plusieurs membres du Conseil ont demandé à ce que la BRSAO encadre les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour mettre en œuvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les menaces transnationales, notamment le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Certains membres du Conseil ont fait observer qu'il importait d'intégrer un volet droits de l'homme dans l'action du Nigéria en matière de sécurité pour lutter contre la menace du groupe Boko Haram.

Asie et Moyen-Orient

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 15 juillet, le Conseil, en consultations sur les activités du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre, Miroslav Jenča. Celui-ci a dressé un bilan complet des réalisations du Centre dans les cinq États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) depuis le dernier exposé qu'il a fait au Conseil, le 29 janvier. Il a expliqué que le Centre avait organisé trois grandes manifestations en 2013 sur : la lutte contre le terrorisme dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, la gestion des problèmes de drogues illicites liés à l'Afghanistan, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; les mesures à prendre face aux conséquences de la fonte des glaces sur la gestion des eaux, en collaboration avec l'UNESCO et la Banque mondiale. Il a également indiqué que le Centre avait élaboré une proposition-cadre sur la modernisation des bases juridiques de la gestion des eaux transfrontalières du bassin de la mer d'Aral et qu'il avait continué de collaborer étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies à propos des questions liées à la prévention des conflits et d'encourager la collaboration entre l'Afghanistan et les pays d'Asie centrale, notamment compte tenu des inquiétudes de ces derniers quant à l'évolution de la situation en Afghanistan au-delà de 2014. Il a fait observer que le Centre continuerait de concentrer ses efforts sur trois domaines prioritaires : les répercussions des menaces transfrontalières qui pèsent sur la région, les implications des événements nationaux pour la stabilité régionale, ainsi que la gestion des ressources naturelles communes et la dégradation de l'environnement.

Les membres du Conseil ont assuré le Représentant spécial et le Centre de leur soutien indéfectible, notamment dans le cadre des travaux que le Centre mène au niveau régional pour lutter contre le terrorisme, pour faciliter l'approvisionnement en eau et en énergie, préparer l'après-2014 en Afghanistan et lutter contre le trafic de drogues. Saluant le rôle du Centre, les membres du Conseil ont estimé que celui-ci constituait un exemple de réussite des mécanismes de diplomatie préventive des Nations Unies. Il a noté que l'objectivité du Centre et son approche consensuelle étaient pour beaucoup dans son succès, de même que ses initiatives en faveur des droits de l'homme, des réfugiés, ainsi que des femmes, de la paix et de la sécurité. Certains membres du Conseil se sont enquis de l'évaluation du projet de barrage à Roghun que la Banque mondiale avait longtemps reportée et ont invité le Centre à participer activement au dialogue politique à ce sujet. Dans le cadre de la collaboration étroite du Centre et des organisations régionales, certains membres du Conseil ont noté qu'il convenait de renforcer la coopération avec l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Organisation de la coopération islamique.

Le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel il a réaffirmé l'importance du mandat du Centre en matière de diplomatie préventive, notamment de l'attention que celui-ci porte aux menaces transnationales et au développement durable.

Iraq

Le 16 juillet, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Martin Kobler, a informé le Conseil des travaux que la MANUI avait menés au cours des quatre derniers mois. Il a évoqué les élections aux conseils des gouvernorats les 20 avril et 20 juin, ainsi que l'amélioration des relations entre l'Iraq et le Koweït. Il s'est toutefois dit préoccupé par la persistance des problèmes liés à la situation politique et aux conditions de sécurité en Iraq, notamment par la montée des violences sectaires; ainsi qu'à la réinstallation en cours des résidents du Camp Hurriya. Les membres du Conseil ont déclaré appuyer sans réserve le rôle de l'ONU en Iraq et ont salué la clairvoyance et la détermination du Représentant spécial qui allait bientôt quitter ses fonctions pour exercer celles de Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et de Chef de la MONUSCO. Des membres du Conseil se sont félicités du bon déroulement des élections provinciales et de l'évolution des relations entre l'Iraq et le Koweït et ont souligné qu'il importait que la résolution [2107 \(2013\)](#) soit appliquée. Ils se sont dits préoccupés par la situation politique actuelle et la détérioration des conditions de sécurité en Iraq, notamment à la suite de l'incident survenu le 19 avril à Hawija. Demeurant inquiets des répercussions de la crise syrienne, ils ont souscrit à l'appel que le Représentant spécial a lancé pour rouvrir les frontières afin de laisser entrer en Iraq les réfugiés en provenance de la République arabe syrienne. Les membres du Conseil s'étant dans leur grande majorité déclarés favorables au renouvellement du mandat de la MANUI pour 12 mois supplémentaires, ce mandat a été renouvelé le 30 juillet.

Liban

Le 9 juillet, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé du Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban, Derek Plumbly, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la mise en œuvre de sa résolution [1701 \(2006\)](#) et les activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) au cours des quatre derniers mois. Le Coordonnateur spécial a évoqué les répercussions sur le Liban de la violence en République arabe syrienne, notamment des tirs répétés effectués à travers la frontière, des difficultés engendrées par l'afflux de 590 000 réfugiés syriens et de la montée des tensions sectaires. Il a également constaté que le Hezbollah prenait part au conflit syrien et souligné qu'il fallait que toutes les parties libanaises s'emploient avec une détermination renouvelée à appliquer la Déclaration de Baabda et la politique de dissociation. Il a fait observer que le Président Michel Sleiman et les forces armées libanaises avaient joué un rôle important dans le maintien de la stabilité au Liban. Il s'est dit préoccupé par les violations répétées de l'espace aérien libanais par Israël. La majorité des membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face aux violations de la souveraineté du Liban par Israël. Les membres du Conseil se sont dits favorables à la politique libanaise visant à dissocier le pays du conflit en République arabe syrienne. Certains membres ont insisté sur la nécessité de lutter contre le trafic d'armes transfrontalier entre la Syrie et le Liban. D'autres ont insisté sur la menace que représentent le Hezbollah et les incursions des forces armées syriennes au-delà de la frontière. À l'issue de la séance, le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel il a condamné l'attentat terroriste à la bombe commis à Beyrouth le 9 juillet. Le Conseil a adopté une

déclaration présidentielle (S/PRST/2013/9) le 10 juillet, dans laquelle il a dit craindre de plus en plus les répercussions de la crise syrienne sur le Liban, a appelé toutes les parties libanaises à respecter la politique de dissociation et exprimé son soutien au Président Sleiman et aux forces armées libanaises pour préserver la stabilité.

Afghanistan

Le 11 juillet, le Conseil, réuni en consultations, a entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, sur la visite que ce dernier a faite en Afghanistan, du 28 juin au 2 juillet. Le Vice-Secrétaire général a rendu compte de ses réunions avec le Président Hamid Karzai, divers ministères et hauts fonctionnaires du Gouvernement afghan, les présidents des chambres basse et haute (Wolesi Jirga et Meshrano Jirga) du Parlement afghan; des membres du Haut Conseil pour la paix, des responsables de la Commission électorale indépendante, le Président de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, ainsi que des représentants de partis politiques et de groupes de la société civile. Il s'est également rendu dans la province de Kandahar, dont il a rencontré le Gouverneur et le Conseil provincial. Ces réunions ont notamment porté sur l'élection présidentielle de 2014, sur les conditions de sécurité en Afghanistan, les actions en cours en faveur de la paix et de la réconciliation, l'aide humanitaire et l'aide au développement, les droits de l'homme, l'état de droit et l'appui de la communauté internationale, notamment de l'ONU, pendant et après la transition du pays en 2014. Le Vice-Secrétaire général a souligné l'importance du maintien de l'engagement de l'ONU en Afghanistan après la transition de 2014 et de la tenue d'élections sans exclusive, transparentes et crédibles cette année-là. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et au rôle que l'ONU joue en Afghanistan et ont souligné qu'il importait qu'un cadre électoral soit mis en place rapidement pour que les élections de 2014 soient libres et régulières et que les Afghans y participent largement. De nombreux membres du Conseil ont souligné qu'il importait que les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes, continuent de s'améliorer en Afghanistan et que l'ONU aide le pays à élargir la participation des femmes à la vie politique. Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés par les conditions de sécurité qui prévaudraient en Afghanistan après 2014. Il a été envisagé que le Conseil de sécurité se rende en Afghanistan.

Non-prolifération/République islamique d'Iran

Le 15 juillet, les membres du Conseil ont assisté à une réunion publique d'information que le Représentant permanent de l'Australie, Gary Quinlan, a organisée en sa qualité de Président du Comité créé en application de la résolution 1737 (2006), sur les travaux que le Comité a effectués du 6 mars au 15 juillet 2013. Il a fait observer que le Comité avait examiné le rapport final du Groupe d'experts, ainsi que des allégations de violation et les réponses faites aux communications des États Membres. Il a dit que le Comité cherchait quelles mesures adéquates prendre alors que le Groupe avait conclu à l'unanimité que les lancements de missiles Shahab 1 et 3 par la République islamique d'Iran constituaient une violation de la résolution 1929 (2010), tout comme l'incident signalé par un État Membre qui a intercepté un navire alors que celui-ci transportait

des armes illicites en provenance de la République islamique d'Iran pour les lui livrer.

Les membres du Conseil se sont félicités des efforts que le Comité déployait pour s'acquitter de son mandat et ont renouvelé leur soutien aux travaux du Comité et du Groupe. Ils ont réaffirmé qu'ils soutenaient les négociations dans le cadre du Groupe des « cinq plus un » et souligné qu'il fallait rechercher une solution globale à la question nucléaire iranienne en recourant au dialogue et à la négociation. Certains membres se sont dits gravement préoccupés par la persistance de la République islamique d'Iran à ne pas respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), comme l'a indiqué le Directeur général de l'Agence, ainsi que par les allégations faisant état de violations des sanctions. Certains membres ont souligné qu'il fallait que les travaux du Comité et du Groupe soient neutres et impartiaux et qu'ils se fondent sur des faits précis et concrets. Les membres du Conseil ont généralement appuyé les actions de communication du Comité, notamment la réunion publique d'information que celui-ci a récemment organisée à l'intention des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 16 juillet, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Valérie Amos, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, Antonio Guterres, et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, ont rendu compte au Conseil de l'aggravation de la crise syrienne. D'après la description que la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a faite de la situation, la tragédie humaine qui se jouait touchait au moins 6,8 millions de Syriens, dont plus de 4,2 millions de personnes déplacées, qui avaient besoin d'une aide humanitaire d'urgence, et il fallait associer plusieurs approches pour faire face aux problèmes humanitaires en République arabe syrienne. Le Haut-Commissaire a souligné que la situation qui prévalait dans le pays ne pouvait pas être gérée comme une urgence humanitaire et qu'il fallait adopter une stratégie à plus long terme en faveur du développement. Il a de nouveau demandé à tous les États de continuer d'ouvrir leurs frontières aux Syriens qui demandent une protection. Le Sous-Secrétaire général a dit que l'approvisionnement des deux parties en armes devait cesser et que la solution devait être politique et non militaire. Il a ajouté que les parties devaient immédiatement entamer des négociations pour faire reculer la violence et les violations des droits de l'homme et améliorer la protection des civils. Il a dit craindre que la rhétorique employée par les chefs religieux et les dirigeants politiques de la République arabe syrienne et de la région n'exacerbe les tensions sectaires préexistantes. Les représentants des États Membres dont les intérêts étaient spécifiquement visés ont été invités à participer aux débats et ont fait des déclarations.

Les membres du Conseil réunis en consultations privées sont convenus de la nécessité d'une solution politique pour mettre un terme au conflit humanitaire, mais ils ont exprimé des vues divergentes quant aux rôles joués par le Gouvernement et l'opposition dans la persistance de la crise humanitaire et l'atténuation de ses effets. De nombreux membres ont souligné que les auteurs de violations des droits de l'homme devaient répondre de leurs actes et certains ont demandé à ce que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation. Un membre a estimé que l'ONU n'avait pas pris de mesures adéquates pour s'attaquer aux abus que l'opposition

aurait commis, tandis que d'autres membres ont évoqué les répercussions de l'accueil d'un nombre croissant de réfugiés syriens.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lors du débat public tenu le 23 juillet sur la situation au Moyen-Orient, le Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, s'est félicité que le Secrétaire d'État des États-Unis, John F. Kerry, ait annoncé qu'une base avait été trouvée pour la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Il a toutefois noté que les parties se trouvaient face à des choix difficiles et qu'il leur faudrait s'assurer un soutien interne pour reprendre les négociations. Il s'est félicité que la Ligue arabe et la Jordanie appuient la reprise des négociations et a espéré que l'initiative diplomatique en cours pourrait bénéficier d'un appui régional et international plus large. Il a ajouté qu'on ne saurait par ailleurs accomplir de progrès si l'avenir politique n'était pas convaincant et si des efforts n'étaient pas faits en parallèle pour améliorer la situation sur le terrain. L'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël ont fait des déclarations. De nombreux membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les progrès récemment accomplis sur la voie de la paix au Moyen-Orient, tout en estimant que les parties avaient encore de nombreux obstacles à surmonter. Plusieurs membres ont appelé à un arrêt des activités de colonisation israéliennes et à la levée des restrictions dans la bande de Gaza. Certains membres ont demandé l'arrêt des tirs de roquettes de la bande de Gaza vers Israël. Les membres ont également débattu de la violence et de la dégradation de la situation humanitaire en République arabe syrienne et la plupart d'entre eux ont souligné qu'une solution politique constituait le seul moyen de mettre durablement un terme à la crise. La plupart des membres se sont dits favorables à une deuxième conférence à Genève et inquiets du retard pris. Certains membres ont souligné que les auteurs de tous les actes de violence devaient en répondre, tandis que d'autres ont répété qu'on ne saurait contribuer à mettre fin au conflit en armant les parties. Certains pays ont réitéré que la situation en République arabe syrienne devait être déférée devant la Cour pénale internationale. Des membres se sont également inquiétés des répercussions croissantes de la crise syrienne sur la stabilité et la sécurité au Liban et dans l'ensemble de la région. Certains membres ont souligné que les événements politiques en Égypte étaient aussi gravement préoccupants.

Europe

Chypre

Le 15 juillet, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), Lisa Buitenhuis, a informé le Conseil, réuni en consultations privées, de la situation à Chypre, qu'elle a décrit comme étant calme et stable dans l'ensemble. Elle a toutefois craint que les parties ne continuent à se soustraire à l'autorité de l'UNFICYP dans la zone tampon. Les membres du Conseil se sont dits favorables au prolongement du mandat de l'UNFICYP. Ils ont demandé à toutes les parties concernées de respecter l'autorité de l'UNFICYP dans la zone tampon et se sont dits favorables à la reprise des négociations pour régler la question de Chypre.

Le 30 juillet, le Conseil a prolongé le mandat de l'UNFICYP par sa résolution [2114 \(2013\)](#).

Questions thématiques

Protection des civils en période de conflit armé : protection des journalistes

Le 17 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur la protection des journalistes en période de conflit armé. Il s'agissait de la première séance que le Conseil a consacrée à cette question depuis l'adoption de la résolution [1738 \(2006\)](#) en décembre 2006. Les membres du Conseil ont renouvelé leur appui à la résolution [1738 \(2006\)](#) et ont proposé des moyens d'en améliorer l'application. La plupart des membres du Conseil ont également évoqué la déclaration présidentielle du 12 février 2013 ([S/PRST/2013/2](#)) sur la protection des civils, dans laquelle, comme dans la résolution [1738 \(2006\)](#), le Conseil avait rappelé que les journalistes, les professionnels des médias et le personnel associé affecté à des missions professionnelles dangereuses dans des zones de conflit armé devaient être considérés comme des civils et être respectés et protégés comme tels, sous réserve que ceux-ci ne se livrent à aucune activité qui remette en cause leur statut de civil. Le Conseil a entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, qui a fait observer qu'au cours des 10 dernières années, plus de 600 journalistes avaient été tués et que la majorité des victimes étaient des journalistes et membres du personnel de médias locaux qui enquêtaient sur la corruption et d'autres activités illicites. Le Conseil a également entendu les exposés de quatre journalistes, à savoir Kathleen Carroll, Richard Engel, Ghaith Abdul-Ahad et Mustafa Haji Abdinur, les premiers à rendre compte de la situation devant le Conseil.
